

20.12.2024 - 11:59 Uhr

L'AES salue le contre-projet à l'initiative "Stop au blackout" qui favorise une plus grande ouverture technologique

Aarau (ots) -

Le Conseil fédéral oppose un contre-projet indirect à l'initiative "Stop au blackout", dans lequel il propose de lever l'interdiction légale de construire de nouvelles centrales nucléaires. L'Association des entreprises électriques suisses (AES) accueille favorablement cette démarche stratégique visant à élargir le spectre des options technologiques disponibles pour l'approvisionnement électrique futur. Si l'expansion rapide des énergies renouvelables doit demeurer une priorité absolue, la Suisse ne devrait pas, à long terme, restreindre sa capacité d'action pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et devrait pouvoir envisager toutes les solutions possibles.

L'AES rejette l'initiative "Stop au blackout" mais souligne que son objectif principal - à savoir autoriser la construction de nouvelles centrales nucléaires - pourrait être atteint par des moyens plus directs. Elle salue à cet égard [le contre-projet indirect présenté par le Conseil fédéral](#), qui propose de supprimer l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires inscrite dans la loi sur l'énergie nucléaire. La Suisse a un besoin accru d'une production nationale respectueuse du climat à court, moyen et long terme. Si nous souhaitons atteindre nos objectifs en matière d'approvisionnement énergétique et climatique, il est indispensable de développer rapidement les énergies renouvelables au cours des dix à quinze prochaines années. La [loi pour l'électricité](#) pose les bases nécessaires à leur développement massif. Toutefois, sur le long terme, il est stratégiquement judicieux d'adopter une approche technologiquement ouverte et de préserver une marge de manoeuvre maximale pour assurer un approvisionnement électrique sûr, neutre en carbone et abordable. Exclure les nouvelles centrales nucléaires comme option d'avenir serait une erreur, d'autant plus que les technologies dans ce domaine évoluent rapidement.

Pas question de donner carte blanche à de nouvelles centrales

L'abolition de l'interdiction de principe ne signifie pas que des projets concrets de nouvelles centrales nucléaires seront immédiatement lancés. Avant qu'une nouvelle centrale nucléaire ne devienne une option sérieuse, plusieurs étapes doivent être franchies : des débats politiques supplémentaires, des décisions législatives, et, le cas échéant, des référendums populaires. Le cadre légal actuel ne prévoit de plus pas les conditions d'investissement nécessaires pour assurer la rentabilité d'une nouvelle centrale nucléaire. Comme pour toutes les autres technologies, telles que les panneaux photovoltaïques alpins, l'hydroélectricité et l'énergie nucléaire, la question de la rentabilité représente un défi majeur.

Mettre en oeuvre la loi pour l'électricité de manière cohérente

Une nouvelle centrale nucléaire ne pourrait contribuer à l'approvisionnement en électricité qu'après au moins 20 ans. Un tel projet ne constitue donc pas une solution aux défis à court et moyen terme. Les débats sur l'avenir de l'énergie nucléaire ne doivent pas ralentir l'expansion des énergies renouvelables. Pour assurer la sécurité d'approvisionnement de la Suisse, il est impératif de respecter les objectifs de développement des énergies renouvelables définis par la loi pour l'électricité. Cela nécessite une bien meilleure acceptation, notamment pour l'hydroélectricité, les parcs éoliens, les installations solaires alpines et les réseaux électriques, ainsi qu'une simplification des procédures d'autorisation pour les nouvelles infrastructures énergétiques.

Le Conseil des États a délibéré, lors de la session d'hiver, de la proposition de [loi visant à accélérer les procédures](#). Ce projet de loi est essentiel au développement rapide des énergies renouvelables en Suisse et doit être adopté sans délai. L'AES attend du gouvernement, au printemps, un projet significativement amélioré visant à [accélérer les procédures d'approbation des plans pour les réseaux électriques à tous les niveaux](#).

Contact:

Noémie Perrier, Porte-parole Suisse romande
Tél. +41 21 310 30 23, noemie.perrier@electricite.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003757/100927386> abgerufen werden.